

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-16-0530 du 12/02/2016**

Arrêté du 29 janvier 2016

ARRETE PORTANT AFFECTATION EN SURNOMBRE D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte affectation en surnombre d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale

Date d'application : 01/03/2016

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION EN SURNOMBRE D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION EN SURNOMBRE D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère des Finances  
et des Comptes publics

**ARRÊTÉ**

portant affectation en surnombre d'un inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale

**LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS**

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressé ;

**ARRÊTE :**



**Article premier** : l'inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale dont le nom suit est affecté dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

Prénom	Nom	N° DGFIP	Grade Date de prise de rang	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
NORBERT	DACHARY	803529	IDIV CN 3 17/11/2015	DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE LA LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE TS PORNIC	EN SURNOMBRE DES EFFECTIFS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE LA LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE	01/03/2016

**Article 2** : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 29/01/2016

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE, CHEF DU BUREAU RH – 1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Bruno Parent	